

*Votre quartier va changer
prenez son avenir en main !*

Site

Hôpital Saint-Vincent de Paul

ASSOCIATION POUR LE QUARTIER SAINT-VINCENT DE PAUL 14^{ème}

Rénover la rue Boissonade ?

POURQUOI / POURQUOI PAS ?

C'est l'intention annoncée le 9 septembre par Carine Petit, maire du 14^{ème}, qui indique être prête à envisager des transformations (largeur des trottoirs, ralentisseur, végétalisation, etc.) et souhaite recueillir des propositions.

Certes, chaussée & trottoirs sont en mauvais état et doivent être souvent restaurés. Pour autant, est-ce le moment d'effectuer ces transformations alors que l'environnement (le site Saint-Vincent de Paul) va être profondément bouleversé en 2018 / 2020 ?

Ou est-ce en prévision de travaux et des gros camions qu'ils impliqueront, qu'il faut, maintenant, (p)réparer la chaussée ?

Notre association, très active sur le projet Saint-Vincent de Paul, interroge ses adhérents sur le sujet. Si vous souhaitez donner votre avis et que celui-ci soit entendu, rejoignez-nous en adhérant rapidement.

Bulletin d'adhésion au verso

Voyez qui nous sommes et ce que nous faisons sur le site

www.saintvincentdepaul14.fr

Le paiement de la cotisation donne accès au site réservé aux membres

**Pour les nouvelles adhésions
souscrites à compter du 25/09,
les cotisations couvrent la fin
de 2015 et toute l'année 2016 !**

Extraits des STATUTS
consultables en intégralité sur site

Article 1 – Dénomination
Il est fondé, le 25 mai 2013, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, ayant pour dénomination : ASSOCIATION POUR LE QUARTIER SAINT-VINCENT DE PAUL 14^{ème} – AQSVP14

Article 2 – Objet
L'Association se donne pour objet de susciter les réflexions, débats et échanges entre tous les habitants avoisinants et les pouvoirs publics et autorités compétentes, relatifs à l'aménagement du site de l'Hôpital Saint Vincent de Paul et son environnement du 14^{ème} arrondissement de Paris.

L'Association participera aux réflexions et sera en mesure de mener toutes actions publiques, citoyennes et apolitiques dans les domaines de l'occupation de l'espace, la mise en valeur du patrimoine et l'esthétique architecturale, la dimension sociale et culturelle ainsi qu'à l'organisation de la concertation, afin de favoriser, pour le bien commun, un climat équilibré et harmonieux.

Pour défendre les buts de l'Association, le Bureau pourra désigner, par délibération spéciale, un de ses membres pour agir en justice devant les juridictions judiciaires ou administratives par délibération spéciale. Le Bureau pourra également désigner un conseil pour assister le membre du Bureau désigné. Tous deux devront être porteurs d'un original de présents statuts et de la délibération spéciale du Bureau les désignant.

Article 5 – Membres
L'Association est composée de personnes physiques réparties en 2 catégories, ayant droit de vote :

- **Membres actifs** : sont considérés comme tels ceux qui, ayant adhéré à ses statuts, ont versé la cotisation annuelle les concernant.
- **Membres bienfaiteurs** : sont considérés comme tels ceux qui, membres actifs, ont apporté une aide particulière à l'Association, notamment financière et qui se voient reconnaître cette qualité par décision du Conseil d'Administration.

Une 3^{ème} catégorie de membre, personnes physiques, n'ayant pas de droit de vote existe également :

- **Membres associés** : sont considérés comme tels ceux qui, étant domiciliés chez un membre actif, ayant adhéré à ses statuts, ont versé la cotisation annuelle les concernant.

Bulletin d'adhésion – 2015/2016

à retourner à AssoQSVP, 52 rue Boissonade-75014

Mme, M. :

Prénom(s) :

Né(e) le :

Adresse :

Code P/Ville :

Tel fixe : / / / /

Tel portable: / / / /

Mail : @

- ayant pris connaissance des statuts et y adhérer,
- sollicite mon adhésion à l'association pour le quartier Saint-Vincent de Paul 14^{ème}, 52 rue Boissonade - 75014 Paris, comme membre actif
- sollicite aussi l'adhésion comme membre(s) actif(s):

Nom Prénom

Nom Prénom

- sollicite l'adhésion comme membre(s) associé(s) :

Nom Prénom

Nom Prénom

Nom Prénom

Nom Prénom

Et les personnes désignées sur la liste (papier libre) ci-jointe

et joint, pour la/les cotisation(s) de fin 2015 et pour l'année 2016, un chèque à l'ordre de l'Association pour le quartier Saint-Vincent de Paul 14^{ème} ;

Au moins 1 actif

- Membre(s) actif(s) : 30€ x . . . = €

- Membre(s) associé(s): 5€ x . . . = €

Total = €

Date : et signature (obligatoire)

Je déclare avoir été également informé des dispositions de la loi du 06/01/78 qui réglemente le droit de communication dans le fichier des membres de l'association des données personnelles me concernant.